



Via Chlorophylle + Papillons



ENTRE

Via Chlorophylle & Papillons
860 chemin de la Quille
3, Parc des peupliers
13540 Puyricard

ET

La société :
Représentée par :
Adresse :
CP-Ville :
Tél. :
Email :
Site web :
Fax :

CMONGUIDE - parution 31/03/2012 -

Date de la prestation	Tarif Net 230 € à régler en 2 chèques : 30 % à la commande 70 % à la parution (les 2 chèques sont à remettre à l'inscription : le 2ème ne sera encaissé qu'à la parution)	
30 % = 69 €	Banque :	N°
70 % = 161 €	Banque :	N°

Libellé de l'annonce

Nom de la discipline.....

Raison Sociale.....

Nom.....

Prénom.....

Adresse de consultation.....

Site web.....

Téléphone fixe.....Tél. portable.....

Courriel.....

Disciplines pratiquées en plus de la rubrique référencée.....

Fait à :

Le :

Pour Via Chlorophylle & Papillons
Signature (avec mention « bon pour accord »)

Société :
Signature (avec mention « bon pour accord »)

**Via Chlorophylle & Papillons – 860 chemin de la Quille – Parc des peupliers 3 - 13540 Puyricard –
www.leguidedestherapeutes.com**

Association loi 1901 - N° SIRET

Mobile : 06 10 07 58 95 / 06 75 02 67 45 – E-mail : genevieveortega@wanadoo.fr / chistine@comturquoise.fr - www.leguidedestherapeutes.com



Via Chlorophylle + Papillons



Conditions générales de vente

Applicable au 01/10/2009

Définitions :

L'association : Via Chlorophylle & Papillons.

Le client : Annonceur représenté le cas échéant par son mandataire.

Le support : Le guide des thérapeutes 2012

La publicité : Tout message ou mention de l'annonceur, notamment sous forme d'élément graphique contenant la ou les marques de l'annonceur.

Clause n°1 : Objet

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'association Via Chlorophylle & Papillons et de son client dans le cadre de la vente d'encart dans le guide des thérapeutes 2012 réalisée par Human&Terre studio.

Clause n°2 : spécifications techniques

Format du guide : A5. Périodicité : ANNUELLE. Tirage : 20 000 exemplaires distribués gratuitement sur la Communauté du Pays d'Aix et région Marseille. Tirage couleur. 96 pages. Élément à remettre : support informatique au format exact, ou informations relatives à la réalisation du visuel, dans le cas de la création graphique. Frais techniques : toute annonce non conforme aux spécifications techniques (à créer, à modifier, à tramer ou à remettre au format) entrainera d'office la facturation de frais techniques.

Clause n°3 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés net. 30% seront demandés à la commande et sont considérés comme des arrhes.

Via Chlorophylle & Papillons s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n°4 : Responsabilités

La publicité paraît sous la responsabilité de l'annonceur. Via Chlorophylle & Papillons se réserve le droit de refuser purement et simplement une annonce. (Même en cours d'exécution d'ordre) et plus particulièrement quand sa nature, ses textes ou sa présentation sont contraire à l'image de Via Chlorophylle & Papillons et d'Human&terre ou susceptibles de provoquer des protestations de ses lecteurs ou de tiers.

Via Chlorophylle & Papillons et Human&Terre ne sauront être tenus responsables pour un défaut de lisibilité d'une annonce composée dans une police inférieure à 7.

Clause n°5 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement comptant et/ou anticipé.

Clause n°6 : Modalités de paiement

Les factures sont établies par Via Chlorophylle & Papillons au nom de l'annonceur

Leur original est adressé à Via Chlorophylle & Papillons, le cas échéant un duplicata est adressé au mandataire habilité conformément à l'attestation de mandat.

Les factures sont payables à Via Chlorophylle & Papillons, selon le libellé de la société émettrice.

Les factures sont payables par chèques ou par prélèvement bancaire, le jour du contrat et débité le jour de la diffusion du mois inscrit sur le contrat.

Clause n°8 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel suite à la parution de l'annonce vendue, l'acheteur doit verser à Via Chlorophylle & Papillons une pénalité de retard égale à une fois et demie le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la publication.

Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Clause n°9 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause « Retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'association Via Chlorophylle & Papillons.

Clause n°10 : Clause de réserve de propriété

Via Chlorophylle & Papillons conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, Via Chlorophylle & Papillons se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les services, marchandises et restées impayées.

Clause n°11 : Publication

Le planning de publication est disponible auprès l'association Via Chlorophylle & Papillons. En cas de non publication de l'encart commandé, selon les termes définis sur le bon de commande, Via Chlorophylle & Papillons s'engage à rembourser intégralement le montant de la commande sous 30 jours.

Clause n°12 : Force majeure

La responsabilité de l'association Via Chlorophylle & Papillons ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n°13 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce d'Aix en Provence.

Fait à , le

Cachet de la Société
(Signature et mention "Bon pour accord et exécution")

Via Chlorophylle & Papillons
(Signature et mention "Bon pour accord et exécution")